

Table ronde n°2

La surveillance de la radioactivité autour des INB

Table ronde n° 2 :
La surveillance de l'environnement autour des INB

Objectifs de la surveillance

Permettre la connaissance de l'état radiologique de l'environnement

Evaluer les expositions radiologiques

Détecter rapidement toute élévation anormale de la radioactivité

S'assurer du respect de la réglementation par les exploitants

Informier le public sur :

- les niveaux de radioactivité de l'environnement ;
- les doses reçues par la population.

Les acteurs de la surveillance

Les exploitants nucléaires

- réalisent, sous leur responsabilité, la surveillance autour des sites

Les pouvoirs publics:

L'ASN

- organise une veille permanente en matière de radioprotection sur le territoire national (loi TSN) ;
- fixe les exigences réglementaires ;
- s'assure du respect par les exploitants de ces exigences (registres, contrôles ponctuels...).

Les acteurs de la surveillance

Les pouvoirs publics:

L'IRSN

- participe à la veille permanente en matière de radioprotection, notamment en concourant à la surveillance radiologique de l'environnement
- réalise un contrôle indépendant de celui de l'exploitant (contrôle de cohérence)
- est le gestionnaire du réseau national de mesure de la radioactivité de l'environnement : ouverture au public début 2010

L'IRSN met en œuvre:

- Des réseaux de prélèvement d'échantillons et analyse en laboratoire
- Des réseaux de télésurveillance automatisés

Table ronde n° 2 :

La surveillance de l'environnement autour des INB

Les acteurs de la surveillance

Les CLI

- mission d'expertise (loi TSN) : peuvent faire procéder à toute mesure ou analyse dans l'environnement

Les associations (ACRO, CRIIRAD, les ASQA...)

Les laboratoires

- réalisent les mesures : l'exigence de qualité résulte d'agrément délivrés par l'ASN

Table ronde n° 2 :

La surveillance de l'environnement autour des INB

Une évolution du contexte

- diminution des niveaux de radioactivité d'origine artificielle dans l'environnement ;
- évolutions technologiques en matière de détection des rayonnements, de télétransmission ;
- exigences de transparence ;
- Information du public : création du Réseau National de mesure et ouverture au public de la base de données en 2010